Il est autorisé à partir de ce lundi 8 Mars 00:00 de reprendre les vols en double-commande avec instructeur et/ou examinateur :

pour permettre aux pilotes de conserver, de compléter ou de renouveler leurs licences ou qualifications, y compris pour un nouvel entraînement

pour permettre aux élèves qui avaient déjà commencé leur formation avant le re-confinement de recommencer à voler avec un instructeur ou de présenter un skill test avec un examinateur.

Par contre, les autres vols en double commande (ou avec passagers en dehors de la bulle familiale) resteront interdits, notamment les vols d'initiation ou de découverte.
Il ne sera pas non plus permis de voler avec un nouvel élève qui n'aurait pas commencé sa formation avant le re-confinement.

Nous insistons sur la nécessité de respecter strictement les règles sanitaires qui avaient été précisées en détails dans les protocoles publiés en mai 2020.
Il est clair que tout dérapage risquerait d'entraîner une remise en question de l'autorisation des vols en double-commande, ce que nous devons à tout prix éviter !

Enfin, nous tenons à remercier tout particulièrement Michel Dascotte et le Ministre Georges Gilkinet, qui ont bien voulu défendre notre dossier dans un contexte particulièrement difficile.

Bons vols à tous !